

Révision du P.O.S en P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-VEYLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL INITIANT LA REVISION DU P.O.S EN P.L.U

27 juin 2011

Dossier d'aprobation

12

R. BENOTT, architecte D.P.L.G. Urbaniste - P GAUDIN, paysagiste D.P.L.G. -
D. GOUIN, Architecte d'intérieur - SMC Atelier du Triangle

Espace entreprises Mâcon Loché - 128 rue Pouilly-Vrzelles, 71 000 MACON -
Tel : 03 85 38 46 46, Fax : 03 85 38 78 20, E-mail : atelier:triangle@wanadoo.fr

S.C.P. BOUILHOL, BERNARD et RAMEL - Architectes D.P.L.G. - Urbaniste - Paysagiste
117 bis rue Marletton - 69009 LYON - Tel : 04-78-83-61-87 - Fax : 04-78-83-64-62
5 a, route de Saint-Maurice-de-Gourdans - 01800 MEXIMIEUX - Tel : 04-74-61-11-33

 Vu pour être annexé à notre
délibération en date de ce jour,
Le Maire
Jean BERARD

(Norme Prénom Qualité)
Pour copie conforme,

Le Maire

POS approuvé le	26 avril 1985
Révision prescrite le	19 janvier 2007
Révision arrêtée le	7 septembre 2010
Révision approuvée le	27 juin 2011



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR VEYLE

Nombre de membres
Afférents au CM. : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part à la
Présente délibération : 10

Séance 19 janvier 2007

L'an deux mille sept, et le dix neuf janvier, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de Mr Jean BERARD, Maire

Date de la convocation : 12/01/2007

Date d'affichage : 22/01/2007

Objet de la délibération : Plan Local d'Urbanisme

Présents : Jean BERARD Bruno ROYER DE LA BASTIE Gilbert RIPERT Gérard SCHWARTZMANN Régis TABOURET Jean-Claude GUILLON Aimé BOULIVAN Marcelle GAUTHIER Lucette MAURE Chantal PONCET

Excusés : Michel BOUILLOUD Daniel TABOURET Philippe COUARD

Secrétaire de séance : Lucette MAURE

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réviser son PLU afin de le substituer au Plan d'Occupation des Sols.

En effet, le Plan d'Occupation des Sols de la commune, tel qu'il a été opposable depuis le 26 avril 1985, modifié le 2 février 1990, mis en révision le 16 février 1996 et approuvé le 20 mars 2000, modifié le 04 septembre 2000 et le 2 juin 2006, nécessite une procédure de révision afin de mettre en œuvre des orientations d'urbanisme et d'aménagement en vue de favoriser l'évolution du territoire communal en respectant les principes de développement durable et de protection de l'environnement, notamment ceux appliqués dans les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Le Plan Local d'urbanisme, issu de la loi Solidarité et renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 engage une réflexion en profondeur sur l'aménagement de la commune à l'horizon des quinze prochaines années.

La Commune de Dompierre sur Veyle est concernée par les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale Bourg Bresse Revermont. Le Plan Local d'Urbanisme doit être établi en cohérence avec l'ensemble des politiques locales et nationales (le SCOT, le Programme Local de l'Habitat), en concertation avec la population dompieroise et les partenaires institutionnels et opérationnels.

L'objectif de la révision du P.L.U. est de définir les règles d'aménagement et le droit des sols, en indiquant quels secteurs sont constructibles, quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles parcelles sont réservées pour les constructions futures.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal
DECIDE :

PRÉFECTURE DE L'AIN

25 JAN. 2007

1

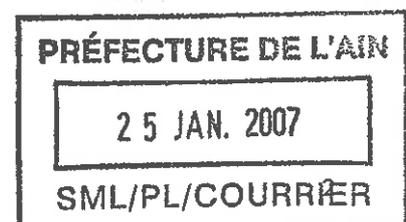
SML/PL/COURRIER

- de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-6 et suivants et R.123-15 du code de l'urbanisme,
- de soumettre à la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en associant les habitants, les associations communales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités suivantes : réunion publique et information dans le bulletin municipal,
- d'associer les services de l'état conformément aux dispositions de l'article L123-7 du code de l'urbanisme,
- de consulter au cours de la procédure les personnes publiques prévues par la loi au titre des articles L.123-8 et R.123-16 si elles en font la demande,
- de charger un cabinet d'urbanisme de la réalisation de la révision du PLU,
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contact, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la mise en œuvre de la révision du PLU,
- de solliciter l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir en partie les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU ainsi que le Conseil Général pour l'attribution de la subvention octroyée désormais à ce même titre,
- dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget 2007.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents ;
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean BERARD



Révision du P.O.S en P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE
DOMPIERRE-SUR-VEYLE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES ORIENTATIONS
DU PADD

27 juin 2011

Dossier d'approbation

13

R. BENOT, architecte D.P.L.G. Urbaniste - P GAUDIN, paysagiste D.P.L.G. -
D. GOUIN, Architecte d'intérieur - SMC Atelier du Triangle

Espace entreprises Mâcon Loché - 128 rue Pouilly-Vinzelles, 71 000 MACON -
Tel : 03 85 38 46 46, fax : 03 85 38 78 20, E-mail : ateliertriangle@wanadoo.fr

S.C.P. BOUILHOL, BERNARD et RAMEL - Architectes D.P.L.G. - Urbaniste - Paysagiste
117 bis rue Marietton - 69009 LYON - Tel : 04-78-83-61-87 - Fax : 04-78-83-64-62
5 a, route de Saint-Maurice-de-Gourdans - 01800 MEXIMIEUX - Tel : 04-74-61-11-33

Vu pour être annexé à notre
délibération en date de ce jour.
Le Maire,

Jean BÉRAUD

(Nom, Prénom, Qualité)
Pour copie conforme,

Le Maire

POS approuvé le	26 avril 1985
Révision prescrite le	19 janvier 2007
Révision arrêtée le	7 septembre 2010
Révision approuvée le	27 juin 2011



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR VEYLE**

Nombre de membres
Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
Présente délibération : 13

Séance du 23 avril 2008
L'an deux mille huit, et le vingt trois avril, à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Mr Jean BERARD, Maire

Date de la convocation : 16/04/2008
Date d'affichage : 24/04/2008

Objet de la délibération : Débat sur les orientations générales du Projet
d'Aménagement et de Développement Durable

Présents : Jean BERARD Bruno ROYER DE LA BASTIE Gilbert RIPERT
Christophe MAZUEL Régis TABOURET Emmanuelle CHAVEYRIAT Aimé
BOULIVAN Lucette MAURE Catherine SAVERAT Romuald JAGUENAUD
Franck MOLINA Philippe COUARD Florent BOUVARD

Excusés : Karine GAUTHIER Driss BACHTOU

Secrétaire de séance : Romuald JAGUENAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la
révision du Plan Local d'Urbanisme a été mise en œuvre et à quelle étape de la
procédure il se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision et conformément à l'article L.123-9 du
code de l'urbanisme, présente au conseil municipal les éléments propres à ouvrir
le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de
développement durable mentionné à l'article L.123-1 du code de l'urbanisme.

- Après avoir entendu l'exposé du maire,
vu la délibération du 19/01/2007 prescrivant la révision du PLU actuellement
opposable,
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet
d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.123-9
du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean BERARD

Révision du P.O.S en P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE
DOMPIERRE-SUR-VEYLE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
ARRETANT LE PROJET
DE P.L.U.

27 juin 2011

14

Dossier d'approbation

R. BENOIT, architecte D.P.L.G. Urbaniste - P GAUDIN, paysagiste D.P.L.G. -
D. GOUIN, Architecte d'intérieur - SMC Atelier du Triangle

Espace entreprises Mâcon Loché - 128 rue Pouilly-Vinzelles, 71 000 MACON -
Tel : 03 85 38 46 46, fax : 03 85 38 78 20, E-mail : atelier.triangle@wanadoo.fr

S.C.P. BOUILHOL, BERNARD et RAMEL - Architectes D.P.L.G. - Urbaniste - Paysagiste
117 bis rue Marlietton - 69009 LYON - Tel : 04-78-83-61-87 - Fax : 04-78-83-64-62
5 a, route de Saint-Maurice-de-Gourdans - 01800 MEXIMIEUX - Tel : 04-74-61-11-33

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour.	POS approuvé le	26 avril 1985
Le Maire	Révision prescrite le	19 janvier 2007
(Nom, Prénom, Qualité)	Révision arrêtée le	7 septembre 2010
Pour copie conforme.	Révision approuvée le	27 juin 2011
Le Maire		



Dompierre sur Veyle

www.dompierre-sur-veyle.fr

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village
01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

Commune de



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR VEYLE

Nombre de membres

Afférents au CM. : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la

Présente délibération : 14

Séance du 07 septembre 2010

L'an deux mille dix, et le sept septembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean BERARD, Maire

Date de la convocation : 01/09/2010

Date d'affichage : 18/09/2010

Objet de la délibération : Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Présents : Jean BERARD Bruno ROYER DE LA BASTIE Gilbert RIPERT Christophe MAZUEL Régis TABOURET Emmanuelle CHAVEYRIAT Karine GAUTHIER Aimé BOULIVAN Catherine SAVERAT Romuald JAGUENAUD Franck MOLINA Lucette MAURE Philippe COUARD Florent BOUVARD

Excusé : Driss BACHTOU

Secrétaire de séance : Romuald JAGUENAUD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision du PLU a été mise en œuvre et à quelle étape de la procédure il se situe.

Il rappelle les motifs de cette révision, explique les nouveaux choix d'aménagement et précise quelles seront, pour chacune des zones les règles d'urbanismes applicables.

Il présente le bilan de la concertation.

Il rappelle que deux réunions publiques ont été organisées. La première, le 12 juin 2008, a permis de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. La seconde, le 26 juin 2009, a permis de présenter la traduction réglementaire du PADD dans le règlement du PLU. Cette deuxième réunion a permis de préciser les principes de dessin des zones UF qui sont au plus proche des habitats et jardins existants.

Les documents présentés lors de ces réunions ont été laissés à disposition du public.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU la délibération du 19/01/2007 prescrivant la révision du PLU actuellement opposable,

VU le bilan de la concertation,

VU le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Après en avoir délibéré,

et après vote à bulletins secrets, 11 pour, 2 contre et 1 blanc sur 14 votants,

le Conseil Municipal :

- tire le bilan de la concertation,
- vote un amendement au règlement de la zone N, article 2 : « **L'aménagement des bâtiments existants, avec ou sans changement de destination, autorise la création de trois logements maximum par bâtiment.** »
- arrête le projet de révision du PLU tel qu'il est annexé à la présente,
- précise que le projet de révision du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en ayant fait la demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean BERARD

Révision du P.O.S en P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

COMMUNE DE
DOMPIERRE-SUR-VEYLE

DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
APPROUVANT LE P.L.U.

27 juin 2011

Dossier d'approbation

15

R. BENOIT, architecte D.P.L.G. Urbaniste - P GAUDIN, paysagiste D.P.L.G. -
D. GOVIN, Architecte d'intérieur - SMC Atelier du Triangle
Espace entreprises Mâcon Loché - 128 rue Pouilly-Vinzelles, 71 000 MACON -
Tel : 03 85 38 46 46, fax : 03 85 38 78 20, E-mail : atelier.triangle@wanadoo.fr

S.C.P. BOUILHOL, BERNARD et RAMEL - Architectes D.P.L.G. - Urbaniste - Paysagiste
117 bis rue Marilleton - 69009 LYON - Tel : 04-78-83-61-87 - Fax : 04-78-83-64-62
5 a, route de Saint-Maurice-de-Gourdans - 01800 MEXIMIEUX - Tel : 04-74-61-11-33



Le Maire

Jean BÉRAUD

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour	POS approuvé le	26 avril 1985
Le Maire	Révision prescrite le	19 janvier 2007
(Nom, Prénom, Qualité)	Révision arrêtée le	7 septembre 2010
Pour copie conforme,	Révision approuvée le	27 juin 2011
Le Maire		



Dompierre sur Veyle

www.dompierre-sur-veyle.fr

Mairie de Dompierre-sur-Veyle

1 Place du Village
01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81

Fax 04 74 30 36 61

Mail : mairie@dompierre-sur-veyle.fr

Commune de



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE SUR VEYLE

Nombre de membres
Afférents au CM. : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la
Présente délibération : 12

Séance du 27 juin 2011

L'an deux mille onze, et le vingt sept juin, à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mr Jean BERARD, Maire

Date de la convocation : 20/06/2011

Date d'affichage : 28/06/2011

Objet de la délibération : Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Présents : Jean BERARD Gilbert RIPERT Christophe MAZUEL Catherine SAVERAT Régis TABOURET Emmanuelle CHAVEYRIAT Aimé BOULIVAN Franck MOLINA Romuald JAGUENAUD Lucette MAURE Florent BOUVARD

Excusés : Bruno ROYER DE LA BASTIE Philippe COUARD

Absents : Karine GAUTHIER Driss BACHTOU

Secrétaire de séance : Romuald JAGUENAUD

Bruno ROYER de la BASTIE donne tous pouvoirs au Maire en cas de vote

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 123-10,

Vu la délibération en date du 19 janvier 2007 prescrivant la révision du PLU,

Vu la délibération en date du 23 avril 2008, relative au débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération en date du 7 septembre 2010 arrêtant le projet de révision du PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 4 janvier 2011 mettant le projet de révision du PLU à enquête publique,

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les résultats de la dite enquête et l'avis des organismes consultés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU,

Considérant que le projet de révision du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L123-10 du code de l'urbanisme,

après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la révision du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

- Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et après l'accomplissement des mesures de publicité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean BERARD